



1. Dénomination de la fonction

**Coordinateur de centres de documentation-
coordinatrice de centres de documentation**

Code fonction

5.07.018

2. But de la fonction

Assurer un rôle d'expert métier pour les bibliothécaires, les directions d'établissements et le service technique du département.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- coordonner les pratiques métiers d'un ensemble de bibliothèques scolaires et veiller au bon fonctionnement de ces dernières
- assurer un rôle d'expert métier pour les bibliothécaires et les interlocuteurs du département
- définir et harmoniser les bonnes pratiques en matière de gestion documentaire par l'élaboration d'une politique générale. Elaborer les procédures y relatives
- assurer le bon fonctionnement des outils informatiques spécifiques au domaine d'activité et notamment la maintenance du système de gestion des bibliothèques
- assurer le développement des applications informatiques propres au domaines d'activité
- gérer, analyser et exploiter différentes statistiques relatives au fonctionnement des bibliothèques
- diffuser des synthèses et des rapports relatifs aux bibliothèques du département
- former et encadrer les bibliothécaires aux outils informatiques métiers
- conseiller les directions lors de la mise en place d'une bibliothèque. Assurer le suivi du développement et l'aménagement des locaux dans le respect des normes professionnelles
- assurer le suivi et le développement de projets d'infrastructure pour les bibliothèques (réinformatisation de bibliothèques, mise en réseau de bibliothèques).

4. Exigences de la fonction

Formation HES de spécialiste en information documentaire complétée par une expérience professionnelle

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	I	A	H	Cl. max. 17
Points	43	10	49	5	50	Total 157